

Update Coronavirus: les casinos réels, les salles de jeux réelles, les cafés avec des machines de jeux et les agences de paris réelles doivent fermer jusqu'au 3/04/2020 inclus

Suite aux derniers développements, le Conseil National de Sécurité (CNS) s'est réuni le jeudi 12 mars à la demande de la Première ministre et en concertation avec les Ministres-présidents. Il a été décidé de renforcer le dispositif existant par des mesures additionnelles de distanciation sociale, dans le même objectif d'endiguer la propagation de l'épidémie.

Ces nouvelles mesures ont des répercussions pour le secteur des jeux de hasard dans le monde réel.

Le gouvernement fédéral stipule:

(...)

Concernant les commerces et les activités dites récréatives (sportives, culturelles, folkloriques, etc):

- *Toutes ces activités sont annulées, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé.*
- *Entre autres, les discothèques, cafés et restaurants sont fermés.*
- *Les hôtels restent ouverts sauf leur éventuel restaurant.*
- *La livraison à domicile et le drive-in sont permis.*
- *Les commerces restent ouverts toute la semaine sauf le weekend.*
- *Les magasins d'alimentation et les pharmacies restent quant à eux ouverts normalement (weekend compris). Néanmoins, il leur est recommandé d'augmenter les mesures d'hygiène sur base des recommandations déjà formulées.*

(...)

La Commission des jeux de hasard suit les mesures additionnelles qui ont été prises le 12/03/2020. En conséquence, les casinos réels (classe I), les salles de jeux réelles (classe II), les cafés avec des machines de jeux de hasard (classe III) et les agences de paris réelles (classe IV) fermeront à partir du 13/03/2020 minuit jusqu'au 3/04/2020 inclus.

Les librairies doivent cesser toutes leurs activités de pari. Pour leurs autres activités, elles suivent les mêmes principes que les magasins. Elles restent ouverts toute la semaine, sauf le weekend.



Tous les appareils (y compris ceux des librairies) doivent être arrêtés pour des raisons de sécurité.

La correcte application de ces mesures sera contrôlée aux différents niveaux. Dans le cas d'une infraction, des procédures de sanctions pourront être lancées.

A noter que ces mesures viennent s'ajouter à celles formulées précédemment. Nous restons en phase 2 renforcée.

Pour tous les citoyens ayant des questions, les numéros de téléphone suivants sont accessibles :

- Pour les questions relatives à la Santé ou à l'ordre public : 0800/14.689
- Pour celles relatives à l'Economie : 0800/120.33

Pour de plus amples informations (p.e. concernant les dix mesures de soutien aux entreprises du 6/03/2020, nous référons au communiqué de presse du gouvernement fédéral:

https://www.belgium.be/fr/actualites/2020/coronavirus_phase_2_maintenue_passage_en_phase_federale_et_mesures_additionnelles

Enfin, nous rappelons que les mesures d'hygiène de base restent d'actualité, à savoir le fait de se laver les mains avec du savon, tousser et éternuer dans son coude et éviter les contacts rapprochés. Si vous avez le moindre doute, vous êtes invités à consulter votre médecin. Chacun doit contribuer à limiter la propagation du virus.

